



BURKINA FASO



# RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION

## REGION DU SAHEL

--- OCTOBRE 2020---



Figure 1 : Des abris nouvellement construits par l'AIRD en partenariat avec l'UNHCR pour des PDI dans la province de l'Oudalan (auteur photo Chargé de projet Laye François KI, Octobre 2020)

## I. CONTEXTE

La crise sécuritaire dans la Région du Sahel touche l'ensemble de ses provinces et occasionne des situations de précarité et de vulnérabilité extrême au sein des populations. A l'instar des mois précédents, Le mois d'octobre a connu plusieurs incidents sécuritaires qui ont engendré des violations des droits humains orchestrées notamment par des groupes armés non identifiés (GANI).

Des quatre provinces que compte la Région, celle du Soum est la plus touchée en termes d'incidents et de risque de protection avec son lot de violations des droits humains : attaques perpétrées contre les populations, enlèvements, assassinats, vols et pillages. Les hommes sont les plus touchés par les cas d'enlèvements et d'assassinats.

Le mois d'octobre a connu plus d'incidents sécuritaires que le mois précédent. En outre, la province du Soum est toujours une zone à haut risque du fait de l'activisme des GANI qui ont même occupé certaines localités désertées par les autorités administratives et sécuritaires ou ils dictent leurs propres lois. Ces localités sont Inawas, Darkoye Kelsouk, Massaré, Tambao dans la commune de Markoye ; Beiga, Yomboli, Bossey 1 et 2, Petabouli dans la commune de Gorom-Gorom. Dans la commune de Deou, ce sont les localités de Tiofa et de Tintropoli. Dans le Yagha, ce sont les localités de Bana, Banga, Lontia et Kossi dans la commune de Mansila, Dans la commune de Solhan, ce sont Habanga et Yelimbiri. Dans la commune de Bondoré, ces localités sont Datambi, Ndabara, Doundé, dans la commune de Sebba Bagnaba 1 et Kirgou, Dans la commune de Titabé c'est la localité de Tonguel et dans la commune de Tankougounadié, ce sont Dow-weedou, Balgabouga et Tiena. Dans la province du Soum, les localités sous contrôle des GANI sont Firguindi, Silgué, Koubel- Alfa, Ndidja, Mena, Djaw Djaw, et Banogo dans la commune de Djibo. Dans la commune de Baraboulé ce sont Petegoli, Dotoka, Kénou et Petel. Ce sont les localités de Bouloboye, Boudoudi, Gankouna et Nganoua dans la commune de Tongomayel. Dans la commune de Diguel, ce sont Lassa, Kouyé et tous les autres villages. Dans la commune de Pobe Mengaon ce sont Gargaboulé, Bougé.

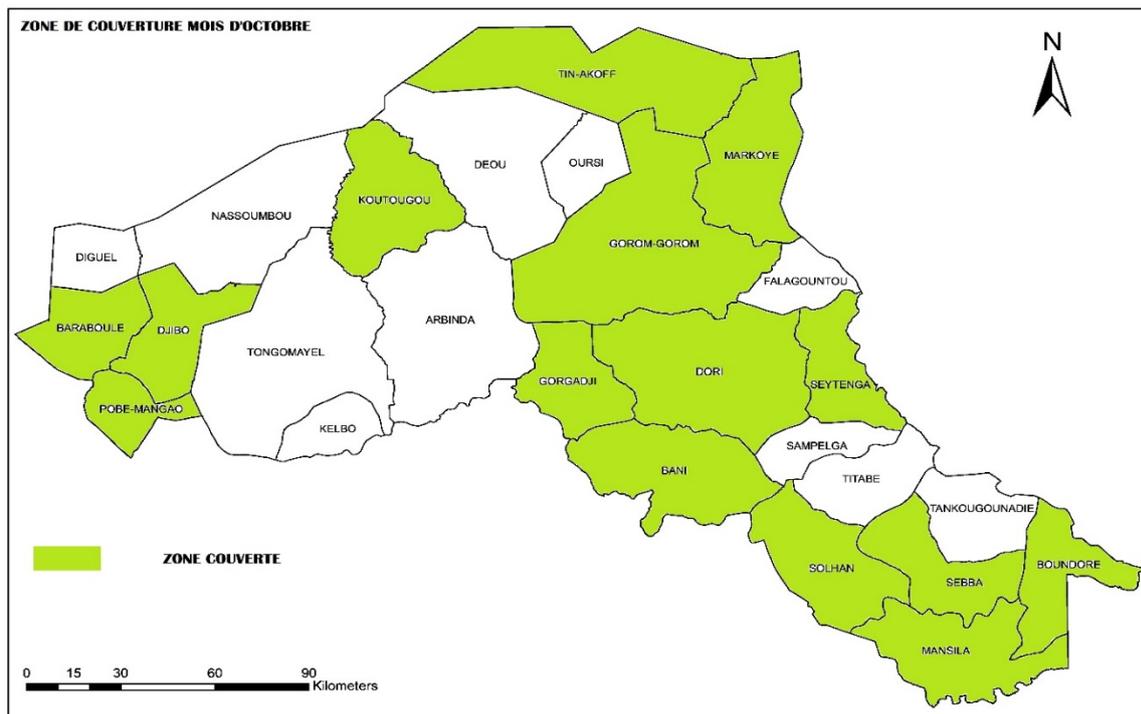
Les autres provinces, au cours de ce mois, ont été moins touchées mais demeurent toujours des zones à risque où la situation sécuritaire reste très précaire et volatile. Ainsi, le chef-lieu de Région qui est la commune de Dori a connu au cours de cette période une attaque au marché de bétail dont le bilan était d'un mort et 05 blessés. Malgré ce fait, elle reste la ville où toutes les administrations fonctionnent normalement mais également l'une des principales zones d'accueil des déplacés internes après Djibo.



Figure 2 : Habitat d'un ménage PDI dans la commune de Dori dans le quartier Yanrala, province du Séno (auteur photo Monitrice Flora Claire MARE, Octobre 2020)

## Situation de protection

### ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT



Le MBDHP, à travers le monitoring de protection, a couvert différentes localités et communes des quatre provinces de la région du Sahel.

Dans la province du Yagha, les zones couvertes sont les communes de Sebba (Sebba, Notou, Namountougou, Sissarka, Guissingori, Ibal, Sagou), de Mansila (Mansila, Kontiana, Darsalam), de Boundoré (Boundoré, Pansi, Louba, Tangangari, Kira,

Datambi, Tantiabongou, Tampetou, Formou, Silba, Soulountou, Yama) et de Solhan (Solhan).

Dans la province du Seno, ce sont les communes de Bani, de Seytenga, de Gorgadji, de Dori (ville de Dori, Bouloye, Djomga, Bambofa, Demniol et peteguersey).

Dans la province de l'Oudalan, il s'agit de la commune de Gorom-Gorom avec ses villages dont, Saouga, Tasmakat Korizena, Essakane, de la commune de Markoye et ses villages que sont Danbam, Tokabangou, Tambao et Bom et la commune de Tinakof centre.

Dans la province du Soum, les zones couvertes sont surtout la commune de Djibo et les villages environnants tels que Mentao, Borguindé, Sè et Yathé, Bama, Pelem-pelem, Firguindi, Oubere-Saba et Ndijia, la commune de Pobe-Mengao, la commune de Koutoukou avec les villages de soum-Bella et Goun Touré et la commune de Baraboulé (Pahoundé, Fili-Fili et Dotoka).

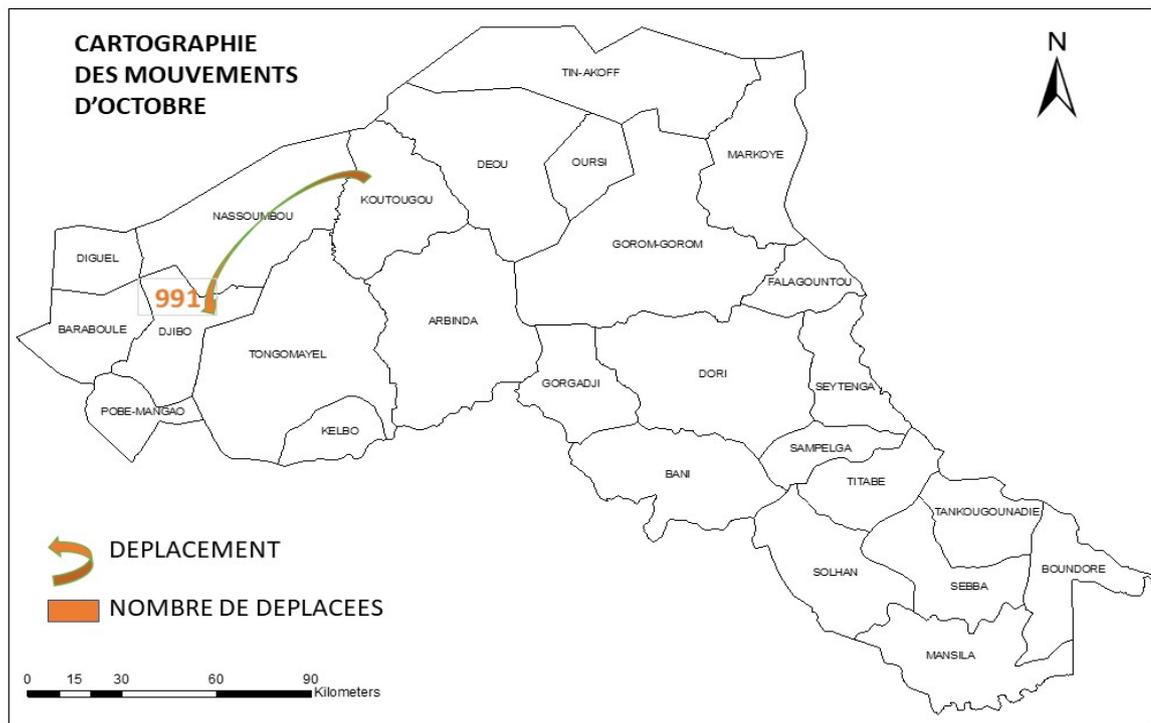
En outre, au cours de la période sous revue, 04 missions de monitoring ont été réalisées. Ces missions ont porté sur le monitoring d'incident individuel, le monitoring d'incident communautaire, l'indice de monitoring de protection et le projet 21. Des visites ont été effectuées au nombre 534 auprès de 597 ménages PDI et communautés hôtes de 1586 personnes dont 305 Hommes, 563 femmes, 310 garçons, 408 filles.

De l'analyse, il ressort que de nombreuses zones restent à risque dans la Région à cause de l'insécurité. Ces zones à risque sont les villages où les mouvements d'aller et de venir sont difficiles voire impossibles et des villages susceptibles d'être affectés par les activités des GANI. Les zones à risques identifiées pendant cette période sous rapport dans la province du Seno sont la commune de Gorgadji et certains villages tels que Demniol et Peteguersey. Dans la province du Yagha, toutes les communes sont des zones à risque sauf celle de Sebba qui retrouve lentement sa stabilité grâce aux opérations de sécurisation des FDS. La province du Soum reste, quant à elle, une zone de violation sans cesse des droits humains notamment par les GANI. Elle constitue ainsi dans sa totalité une zone à haut risque d'insécurité. En effet, des hommes seraient arrêtés et exécutés par les FDS tout le temps dans la ville de Djibo et les villages des autres communes reçoivent des visites des groupes armés terroristes.

Dans l'Oudalan, les zones à risques identifiées pendant cette période sont les villages de Doumam, Touro, Set-sere Tasmakat, Korizena, Gagara, Petabouli, Petelkochia Gosey-site dans la commune de Gorom-Gorom. Nous avons aussi Tin-Agadel, Iklan Oudalan, Mamassi, Toleykaya, Tokabangou, dans la commune de Markoye. Les zones de Deou, Oursi et Tinakof sont toujours des communes difficilement accessibles et à risques.

Par conséquent, l'accès et la réponse humanitaire dans ces zones restent très complexes et difficiles.

## CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION

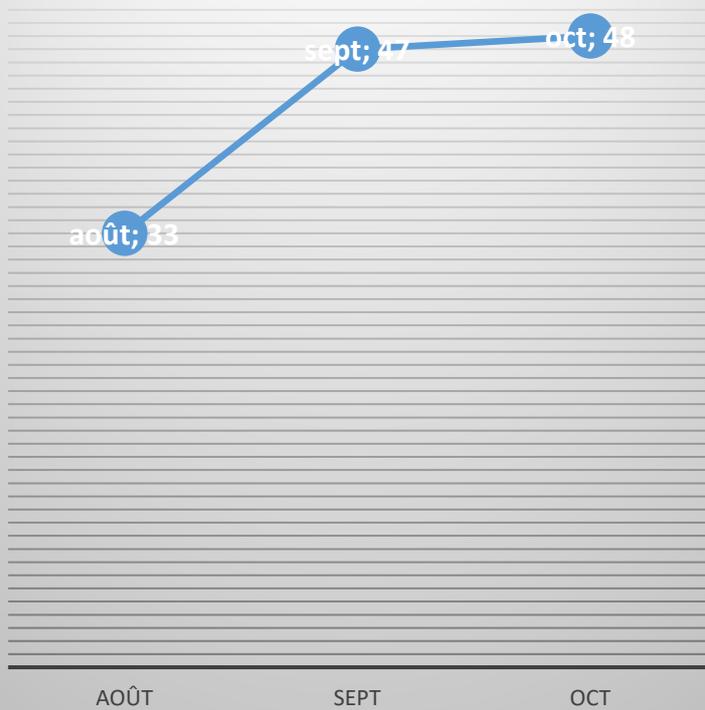


991 nouvelles  
PDI

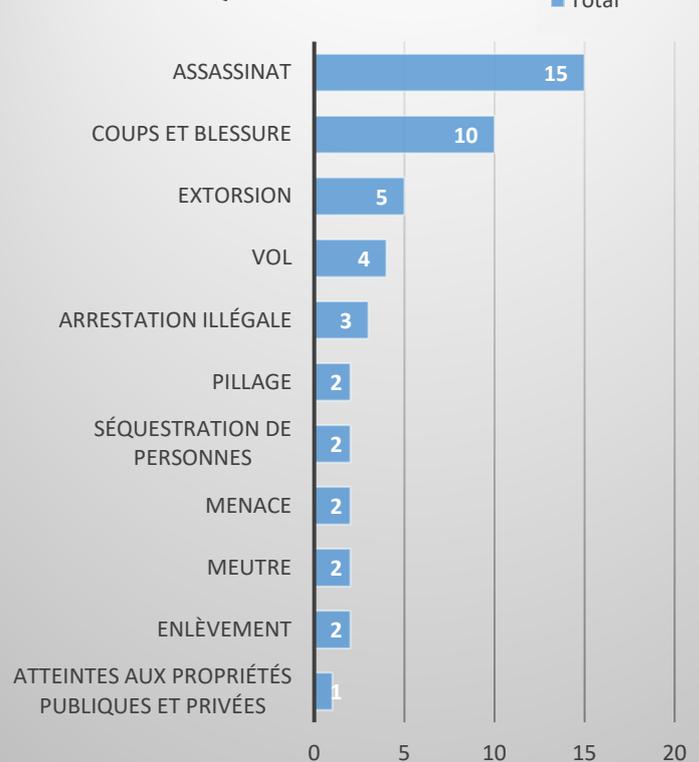
Au cours de ce mois sous revue, il a été constaté des mouvements de populations du fait des attaques des GANI dans la province du Soum où à la suite de menaces des groupes armés non étatiques. En effet, une attaque des GANI a été perpétrée le 24 octobre 2020 à Soum-Bella dans la commune de Koutoukou. Plusieurs blessés ont été enregistrés dont 04 ont été évacués au CMA de Djibo. À la suite de cette attaque, une partie de la population de ce village s'est déplacée à Djibo où elle s'est installée au secteur 2. Il s'agit de 125 ménages de 991 personnes.

## Sécurité physique et personnelle

### Tendance des incidents

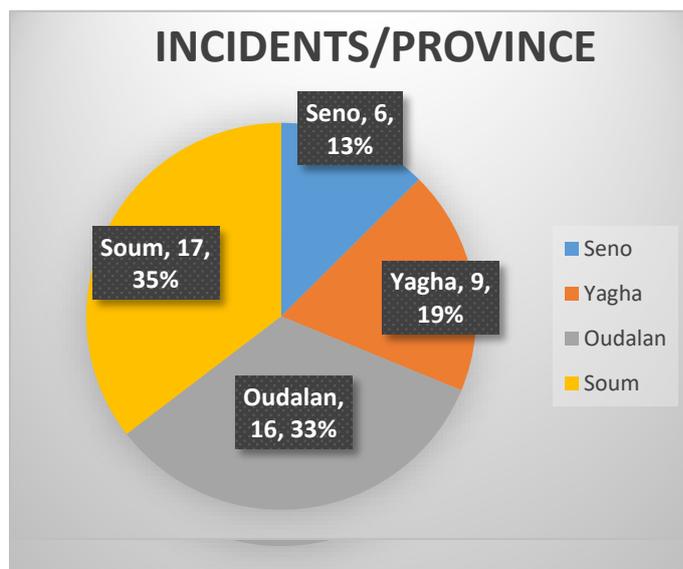


### FREQUENCES DES INCIDENTS



## SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES

Des violations des droits humains dues à l'activisme des GANI ont été constatées au cours de ce mois d'octobre notamment des cas d'assassinats, d'enlèvements, de vols et pillages et d'arrestation arbitraire. Le MBDHP a enregistré 48 cas d'incidents sécuritaires. Ci-dessous quelques cas illustratifs de violation des droits humains dans les quatre provinces de la Région du Sahel :



### Province du Seno :

**Assassinats :** Le 14 Octobre 2020 à Péteguersey dans la commune de Gorgadji, des GANI ont intercepté un tricycle au niveau du village à

quelques kilomètres de Gorgadji. Ils ont tués plus de 07 personnes dont le conducteur du tricycle. Ce même jour à Demniole dans la commune de Gorgadji, dans le marché, ce même GANI aurait tué encore 13 civils et blessés d'autres.

**Coups et blessures volontaire** : Le 08 octobre 2020 à Dori, dans la nuit aux environs de 02 heures du matin, des bandits ont fait irruption dans le marché de bétail. Ils ont tué une personne et blessé 05 autres à coup de machettes. Les présumés auteurs étaient au nombre de 04 avec des armes et des machettes. Ils ont dépouillé plusieurs personnes sur les lieux en numéraires et en bien matériels.

**Vols et pillages de biens** : Le 22 octobre 2020, dans la commune de Gorgadji, des GANI ont fait irruption dans les villages de Léré et d'Oulf-Alf où ils ont tué un homme et emporté du bétail appartenant aux populations des dits villages.

### **Province du Yagha :**

**Assassinats** : Le 12 octobre 2020, à Tekagnibi dans la commune de Titabé, assassinat d'un présumé terroriste par les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) pour des raisons inconnues.

**Enlèvements de personnes** : Le 31 octobre 2020, à Doundé dans la commune de Bondoré, un homme âgé a été victime d'un enlèvement par les GANI parce qu'il serait un féticheur.

**Arrestations arbitraires** : Le 24 octobre 2020 à Sebba, le président du comité des PDI de Mansila a été arrêté et menotté avec 04 autres PDI par les VDP sous prétexte qu'ils entravent leurs activités. Après avoir été déshabillés, ils ont été relâchés. Les moniteurs ont eu un entretien avec le président du comité PDI qui envisageait porter plainte. Il a été par la suite dissuadé par une autorité militaire qui lui a dit de ne pas le faire.

**Coups et blessures volontaires** : Le 03 octobre 2020, à Gongorool dans la commune de Solhan, un enfant de 12 ans a été blessé à coup de machette au dos en pleine brousse par un inconnu. Cet enfant a été conduit à l'hôpital où il a été assisté par le MBDHP en collaboration avec la Direction provinciale en charge de l'action humanitaire du Yagha. Sa sante s'étant améliorée, il a regagné sa famille.

**Menace et atteinte au droit à l'éducation** : Le 02 octobre 2020, sur l'axe Bondoré – Sebba, un parent d'élève a été menacé par des GANI lorsqu'il envoyait son fils pour l'école à Sebba. Ils lui ont dit de choisir entre conduire son fils à l'école et à son retour ils l'égorgeront et repartir avec son fils chez lui en abandonnant l'école pour rester en vie. Ces GANI auraient ajouté qu'ils ne voudraient pas voir l'école ouvrir cette année dans leur localité.

**Vols et pillages de biens** : Le 01 octobre 2020, dans la nuit des GANI ont fait irruption dans le village de Niaptana dans la commune de Sebba où ils ont vidé la boutique d'un commerçant qu'ils avaient assassiné le 30 septembre à Dantiani.

### **Province de l'Oudalan :**

**Assassinats** : Le 15 octobre 2020, à Salmossi dans la commune de Markoye, des GANI ont assassiné deux civils dont un enseignant qui serait directeur d'une école pour des raisons inconnues. Le 10 octobre 2020 à Bangbera dans la commune de Markoye, des GANI ont tué 03 civils pour des raisons inconnues. Le 29 octobre 2020

à Tokabangou dans la commune de Markoye, un volontaire a été tué lors d'un affrontement entre les VDP et des GANI.

**Arrestation arbitraires/ illégale** : Le 13 octobre 2020 à Tolel-Kaya, dans la commune de Markoye, 04 présumés terroristes ont été appréhendés par une patrouille de FDS.

**Coups et blessures volontaires** : Le 14 octobre 2020, à Adouga dans la commune de Gorom-Gorom, des GANI ont fait irruption dans la zone de pâturage juste derrière Touro. Ils ont prélevé par force la zakat (impôt) en s'accaparant de leurs bétail et frappé plusieurs peulhs les accusant de donner des informations aux FDS.

**Vols et pillages** : Le 01 octobre 2020, à Touro dans la commune de Gorom-Gorom, des GANI ont fait irruption dans le village et ont emporté du bétail estimé à 120 têtes de bœufs appartenant au député de Gorom-Gorom. Le 06 octobre 2020, à Tokabangou dans la commune de Markoye, des GANI au nombre de 18 auraient cassé et pillé 3 boutiques, emporté 3 motos, un tricycle, brûlé un camion et tué un vieillard.

### **Province du Soum :**

**Assassinats** : Le 23 octobre 2020, dans la commune de Djibo, 03 corps sans vie ont été retrouvés à l'entrée de la ville, il s'agirait des casseurs de boutiques qui auraient été abattus par l'armée. Le 27 octobre 2020, à Oubere-Saba dans la commune de Djibo, 16 corps sans vie ont été découverts semble-t-il à la suite d'exécutions sommaires qui aurait été perpétré par les FDS. Ces corps seraient ceux des éléments des GANI qui seraient venus déposer les armes le mercredi 21 octobre 2020 ; situation sur laquelle les autorités n'ont fait aucune déclaration

**Enlèvements de personnes** : Le 20 octobre 2020, à Bama dans la commune de Djibo, des coups de feu ont été entendus. Il semblerait qu'un habitant du village de Bama aurait été enlevé derrière le barrage par des GANI.

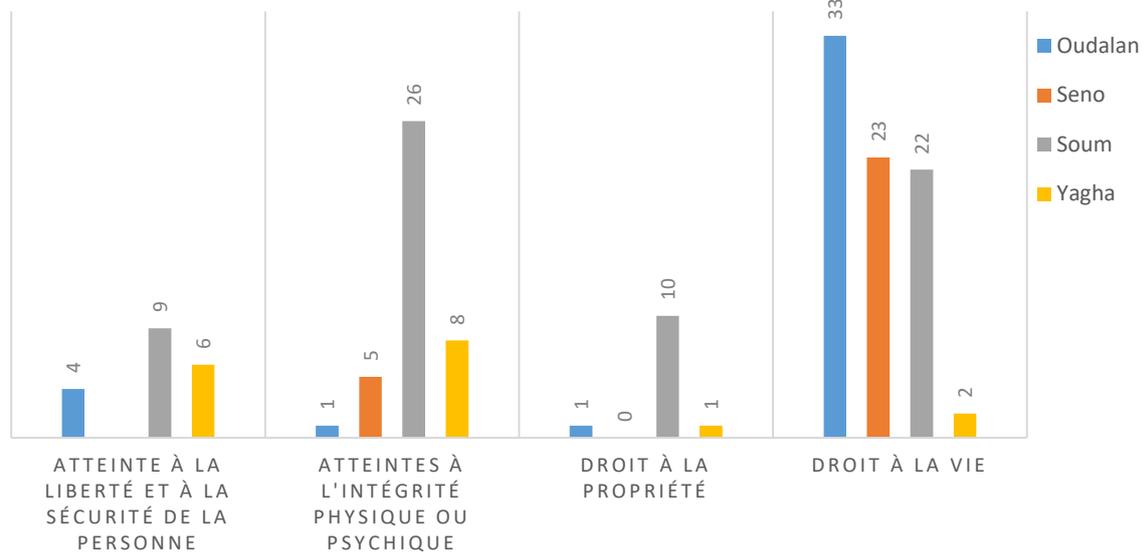
**Coups et blessures volontaires** : Le 27 octobre 2020, à Oubere Saba dans la commune de Djibo, des GANI ont violenté la population du village lors d'une cérémonie de baptême. Ces GANI ont estimé que ladite population faisait la cérémonie sans les prescriptions islamiques. Le 28 octobre 2020, à Ndidja dans la commune de Djibo, des membres des GANI auraient violenté la population dudit village. Ils auraient coupé les pantalons de plusieurs hommes et administré 10 coups de fouet à ceux qui n'ont pas laissé pousser leur barbe.

**Vols et pillages** : Le 21 octobre 2020, dans la commune de Djibo, cambriolage d'une dizaine de boutiques par des hommes non identifiés aux heures du couvre-feu qui ont emporté des biens et de l'argent. Plusieurs boutiques au secteur 1 de la ville de Djibo ont été cambriolées par des individus non identifiés dans la nuit du 30 octobre 2020.

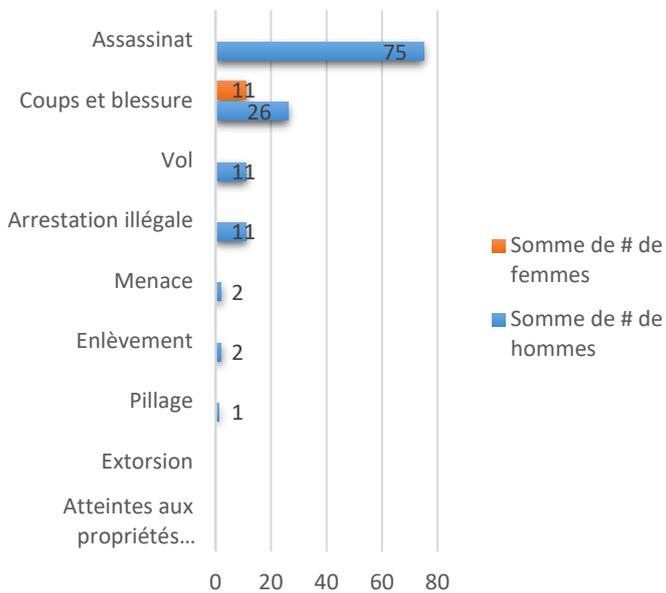
Dans la Région du Sahel, la force publique est plus présente dans les chefs-lieux de province (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba) et font souvent des patrouilles dans certaines localités telles que Saouga, Korizena, Tasmakat dans la commune de Gorom\_Gorom, Dambame, Salmossi dans la commune de Markoye, la commune de Titabé, Tankougounadié, Mansila dans la province du Yagha et Sampelga, Seytenga dans le Seno. On remarque la présence de volontaires pour la défense de la patrie principalement dans certaines localités comme Gorgadji et Bombofa dans la province du Seno et à Sebba dans la province du Yagha.

## INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

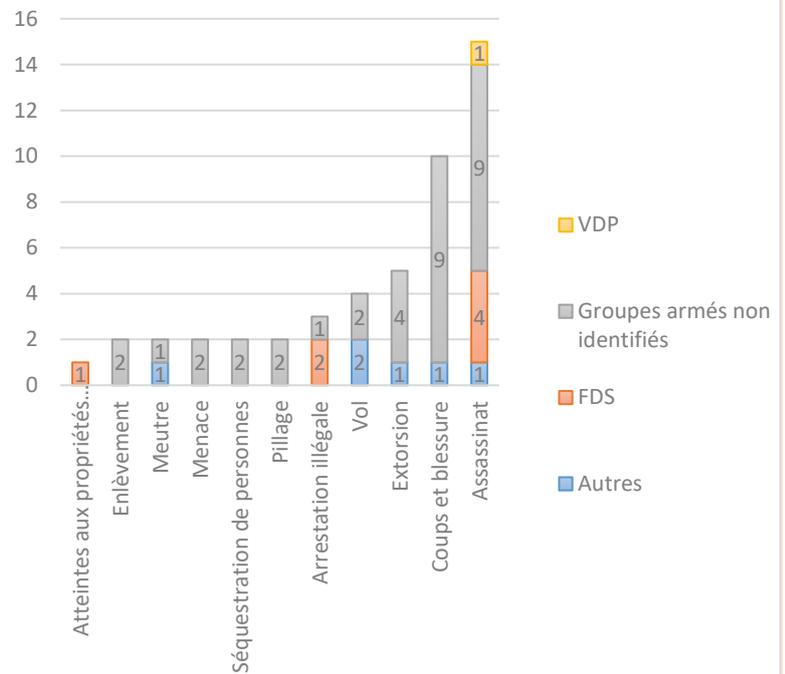
### NOMBRES DE VICTIMES PAR TYPES DE VIOLATION



### NOMBRE DE VICTIMES/INCIDENTS



### AUTEURS PRESUMES DES INCIDENTS



## Analyse / Impact :



48 Incidents  
sécuritaires

Le mois d'octobre a connu légèrement plus d'incidents sécuritaires que le mois de septembre. En effet, 48 incidents sécuritaires ont été enregistrés contre 46 en septembre. Cependant, il a été enregistré un très grand nombre de pertes en vies humaines au cours de ce mois. En effet, 80 pertes en vies humaines ont été enregistrées contre 09 le mois passé. Plusieurs violations des droits humains ont été constatées notamment le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et psychique, le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la propriété.



80 personnes ont  
perdu la vie

Le droit à la vie est la première typologie de violation la plus récurrente au cours de ce mois avec 17 cas dont 15 cas d'assassinat et 02 cas de meurtre. La violation du droit à la propriété est la deuxième typologie la plus constatée avec 05 cas d'extorsions, 04 cas de vol, 02 cas de pillage et 01 cas de destruction de bien.

La troisième typologie est l'atteinte au droit à l'intégrité physique et psychique avec 10 cas de violence psychologique et de coups et blessures. La quatrième typologie est l'atteinte au droit à la sécurité et à la liberté avec 02 cas d'enlèvements, 02 cas de menace, 03 cas d'arrestation illégale et 02 cas de séquestration. Les populations civiles sont les plus touchées surtout les hommes. Les auteurs présumés des incidents sont en premier lieu les GANI et vient par la suite les bandits, les FDS et les VDP.

Au regard des incidents collectés, la Région du Sahel demeure toujours une grande zone d'insécurité du fait de l'activisme accru des GANI surtout dans la province du Soum avec des attaques dans les localités et sur les axes routiers. Avec 35%, la province du Soum est la plus touchée par ces incidents. Ensuite, vient l'Oudalan avec 33% des cas. En troisième lieu suit le Yagha avec 19 % et enfin le Séno avec 13%. Par conséquent, les mouvements de populations continuent vers les communes de Djibo dans la province du Soum en atteste le déplacement récent de certains habitants du village de Soum-Bella.

## **SGBV**

Dans la Région du Sahel, les VBG restent une problématique sensible. Il faut organiser des émissions radiophoniques pour interpeller la population sur certaines considérations socioculturelles comme les mariages forcés, les mariages d'enfants, l'égalité des droits et créer des cadres adéquats qui permettent aux survivantes de dénoncer sans crainte ni peur de représailles. En effet, dans les zones sous contrôle des GANI, nous constatons la restriction des libertés des femmes. En effet, elles sont souvent marginalisées et obligées de porter le voile. Certaines sont violentées par les GANI si elles ne portent pas de voile mais compte tenu des difficultés d'accessibilités et à l'absence d'un véritable état de droit dans ces zones aucune action n'est prise.

## PROTECTION DE L'ENFANCE

La situation de protection de l'enfance dans la région du Sahel est toujours problématique surtout à cette période de rentrée scolaire. Le constat est que dans la Région, plusieurs enfants sont déscolarisés du fait de l'insécurité et une grande majorité pratique la mendicité. Dans la province du Soum, il a été enregistré 143 enfants en âge d'aller à l'école mais n'y sont pas. Cela est dû à l'ignorance des parents PDI sur la gratuité de l'école pour les enfants PDI. Des actions doivent être prises au niveau des autorités étatiques et de certaines ONG humanitaires allant dans le sens de la sensibilisation des parents pour la scolarisation de leurs enfants. Également, ces enfants n'ont pas de documents d'Etat civil donc il serait important de mener des actions pour leur identification à l'Etat civil.

La problématique du travail des enfants et leur exploitation s'est accentuée avec la fermeture des établissements scolaires à cause de l'insécurité et avec l'avènement de la pandémie du corona virus. Le travail des enfants est constaté dans plusieurs secteurs surtout dans le secteur minier et de l'élevage. Ces localités sont Gosey site, Insallatin où les pratiquent l'orpaillage.

Les problèmes de santé des enfants dus aux difficultés d'accès aux structures de santé du fait de la distance et du coût sont constatés.

### Personnes ayant des besoins spécifiques

#### PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

A la suite des séances d'identification et d'enregistrement des Personnes à Besoins Spécifiques (PBS) au cours des activités de monitoring dans les différentes provinces de la Région du Sahel, le MBDHP a assisté en cash 73 PBS dans la province de l'Oudalan notamment à Markoye (21 PBS) et à Gorom-Gorom (52 PBS). Les PBS assistées sont 01 femme enceinte, 04 hommes chefs de ménage sans revenu, 09 personnes en situation de handicap dont 07 hommes et 02 femmes, 16 hommes âgés sans soutien, 18 femmes âgées sans soutien, 07 hommes malades sans soutien, 08 femmes malades sans soutien, 02 femmes cheffes de ménages sans revenu, 02 hommes aveugles et 06 veuves sans soutien. Également dans la province du Yagha, notamment dans la commune de Sebba, le MBDHP a assisté 13 PBS dont un garçon de 12 ans pour une prise en charge sanitaire. Il s'agit de l'enfant qui a été blessé à coups de machette en brousse. Un garçon de 18 ans malade d'appendicite, une fille malade de 14 ans, 02 femmes veuves et allaitantes, 03 femmes veuves, 03 hommes âgés, une femme en situation d'handicap visuel, un homme chef de ménage sans revenu ont également été assistés dans cette localité. Ainsi, pour ce mois, le MBDHP a assisté au total 86 PBS.

Le montant du cash varie entre 15 000, 20 000 et 25 000 francs par PBS. Les problèmes majeurs de ces personnes sont généralement des besoins alimentaires, sanitaires et en abris.

Pendant cette période d'activité, Nous avons eu à faire des référencement auprès de l'action sociale et de DRC pour certains cas urgents. En effet, le 16 Octobre 2020, une femme cheffe de ménage âgée de 55 ans avec 11 enfants à Gorom –Gorom, ressortissante de Mamassi, a été référée au service de l'action sociale où elle a reçu des dons en vivres. Pendant cette même journée, une PDI hospitalisée au CMA de

Gorom-Gorom âgée de 30 ans a été référée à DRC pour une participation à la prise en charge médicale. Cette femme a également été référée à l'action sociale où elle a bénéficié de dons en vivres. Cette femme déclare n'avoir bénéficié d'aucune aide alimentaire depuis une année.

### Logements, terres et Biens (LTB), Etat de droit

#### **SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR**

La problématique des logements, terres et biens continue de se compliquer davantage. Cette situation reste un problème énorme pour les PDI et même pour certaines communautés hôtes. Beaucoup de PDI vivent en location et elles peinent le plus souvent à pouvoir régler leurs loyers par manque d'argent.

Quant aux personnes en situation de besoin de logements, elles sont nombreuses car certains n'ont pas encore d'abris depuis leur arrivée. Il s'agit notamment de certains PDI de Petabouli car d'autres ont eu des abris construits par l'UNHCR sur le grand site de Gorom-Gorom. A ces PDI qui n'ont pas encore d'abris s'ajoutent les nouvelles PDI venues du village de Soum-Bella dans la commune de Koutoukou et qui sont actuellement au secteur 02 de Djibo. Il s'agit de 125 ménages de 991 personnes qui se sont déplacées du fait des attaques des GANI dans leur localité.

#### **ETAT DE DROIT**

Dans la Région du Sahel, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et font souvent des patrouilles. Cependant, dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans de nombreuses localités telles que Déou, Oursi, Tin-Akoff, Mansila, Boundoré, Tongomayel, Koutoukou et Baraboulé. Par conséquent, le problème d'accès à la documentation et à la justice se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori qui est la commune actuellement la plus stable et aussi chef-lieu de région.

### Protection basée sur la communauté/ renforcement de capacités communautaires

#### **Réalisation des séances de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits**

Au cours du mois d'octobre, il a été réalisé 06 séances de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits dont 03 séances dans la province du Soum et 03 séances dans la province du Yagha. Dans les 02 provinces, les participants étaient au nombre de 354 dont 157 au Soum (58 femmes et 99 hommes) et 197 au Yagha (125 hommes et 72 femmes). Il s'est agi dans l'ensemble, d'informer et de sensibiliser les PDI et les populations hôtes sur les droits humains en générale et sur le droit à l'assistance et à la protection en relation à leur situation de PDI. Ces séances ont permis aux participants d'être informés et de comprendre certaines actions réalisées à leur profit.

Ces sensibilisations ont été réalisées dans le respect des mesures barrières à la COVID-19 et ont été une occasion de prévenir les conflits en renforçant la cohabitation pacifique entre populations PDI et communautés hôtes. Les participants ont montré

leur engouement en participant activement à ces sensibilisations. Ils ont proposé que des émissions sur les droits des personnes déplacées internes soient produites et diffusées sur les ondes des différentes radios locales. Un participant PDI au secteur 3 de Djibo a dit : *« nous souhaitons que vous organisiez de pareilles séances chaque deux semaines pour permettre aux PDI et populations hôtes de comprendre leur droits pour une cohésion sociale véritable »*.



Figure 3 : Deuxième séance de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits à Sebba dans la province du Yagha (auteur photo, Moniteur Allaye SOUOBOU, Octobre 2020)



Figure 4 : Première séance de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits dans la province du Yagha (auteur photo Chargé de projet KI Laye François, Octobre 2020)



Figure 5 : Première séance de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits dans la province du Soum (auteur photo Coordinateur TAMBOURA Adama, Octobre 2020)

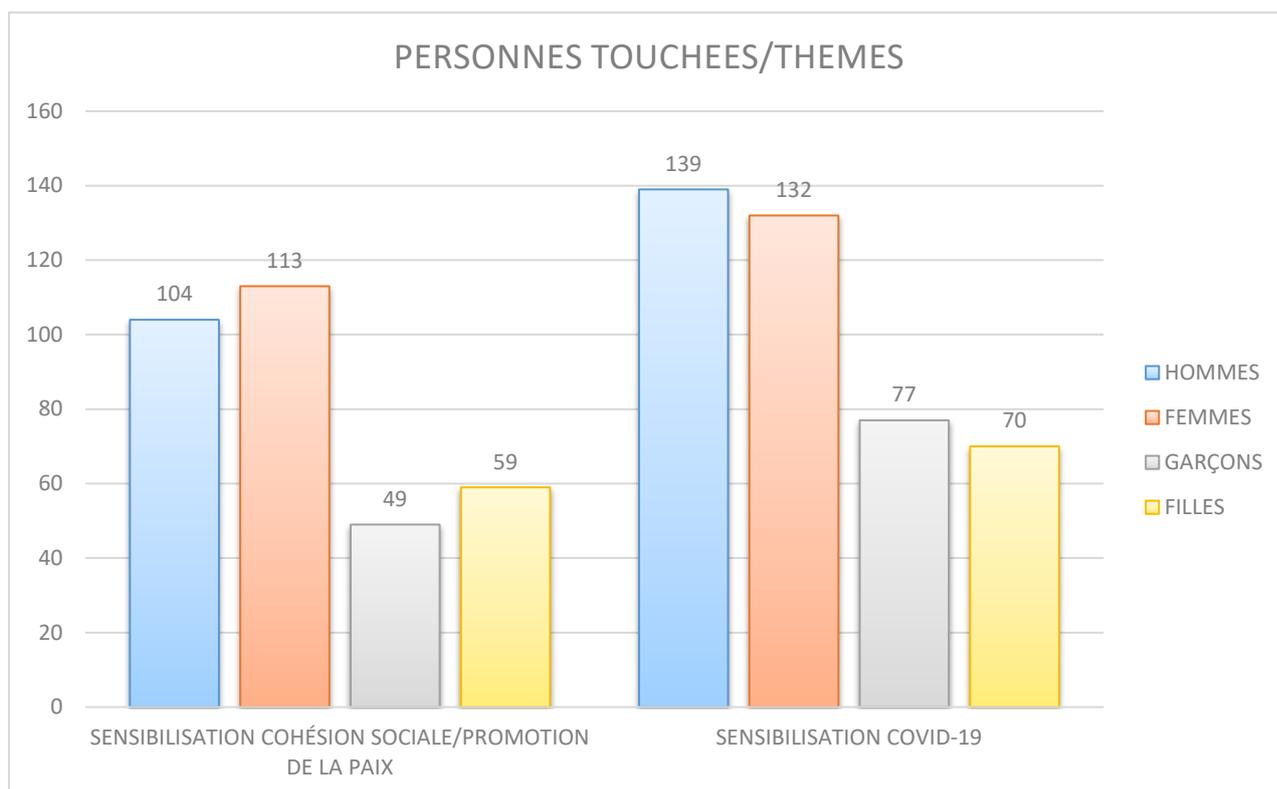
### **Réalisation des sensibilisations COVID-19**

Au cours de la période sous revue, des séances de sensibilisation sur la pandémie à corona virus ont été réalisées à l'endroit des communautés hôtes et des PDI à travers des causeries-débats sur les sites d'accueil et dans certains ménages. Ces sensibilisations ont touché 418 personnes dont 139 hommes, 132 femmes, 77 garçons et 70 filles.

### **Réalisation des sensibilisations sur la cohabitation pacifique :**

Des sensibilisations sur la coexistence pacifique, la prévention des conflits et la promotion de la paix ont également été réalisées à travers des causeries débats. Ces sensibilisations ont touché 325 personnes dont 104 hommes, 113 femmes, 49 garçons et 59 filles.

THEMES	HOMMES	FEMMES	GARÇONS	FILLES
SENSIBILISATION COHÉSION SOCIALE/PROMOTION DE LA PAIX	104	113	49	59
SENSIBILISATION COVID-19	139	132	77	70
Total général	243	245	126	129



### Système de partage d'information et de coordination

#### **COORDINATION ET PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION**

Le MBDHP est un membre actif du sous cluster protection national de Dori et travaille en collaboration avec les autres acteurs dans le cadre de la synergie d'action. Il participe également aux rencontres du cluster national. Ces cadres d'échanges et de partage d'informations permettent de mieux coordonner les activités de réponses humanitaires pour plus d'efficacité. Le MBDHP a partagé des informations avec les autres membres du Cluster protection et a également reçu en retour des informations de ces derniers. Ce système de partage permet de recadrer certaines activités pour un meilleur suivi et pour des résultats sur le terrain aux profits des populations bénéficiaires. Ils permettent également d'avoir la même compréhension des différentes problématiques et thématiques afin de mieux les appréhender dans la mise en œuvre des activités. Toutes ces réunions nous permettent d'exposer nos activités menées dans la région, d'avoir un aperçu sur le travail fait par les autres acteurs humanitaires, d'actualiser les défis/enjeux des actions humanitaires, d'harmoniser les outils et techniques de travail. Le MBDHP dans le cadre du partenariat et des partages des informations a référé des cas à certaines structures telles que DRC, l'action humanitaire et ICAHD.

## Recommandations Cluster et actions de suivi requises

LOCALITE	RECOMMANDATION	DOMAINE
Djibo	Apporter une assistance aux PDI nouvellement arrivées	Abris, AME et vivres
Gorom-Gorom, Markoye, Djibo, Sebba et Dori	Sensibiliser les populations sur les risques liés au travail des enfants	Protection
Région du Sahel	Initier un plaidoyer auprès de l'Etat pour une meilleure prise en charge des PDI et populations hôtes	Protection, santé, Etat
Région du Sahel	Organiser des émissions radiophoniques sur les conséquences du mariage d'enfants dans le Sahel	Protection, santé
Région du Sahel	Plaidoyer pour la scolarisation des enfants PDI et populations hôtes déscolarisés du fait de l'insécurité.	Protection, Etat